## Notice

A l'occasion d'un déjeuner à la résidence, je me suis entretenu, ainsi que mon collaborateur M. Bauermeister, avec M. de Montrémy, Directeur général des douanes.

M. de Montrémy ne veut connaître que la réglementation du Marché commun qui lui donne le droit de percevoir
des prélèvements de nature fiscale et non douanière, à la frontière fiscale. Les cordons qu'il doit ainsi entretenir autour
de Genève coûtent abusivement cher au Trésor. Il faut donc
apurer le problème anachronique des zones en tenant compte des
principes du Marché commun pour les zones franches.

M. de Montrémy précise qu'il appartient, par bienséance, à la France de prendre l'initiative de propositions dans cette affaire. Il s'en est entretenu avec les Ministres Debré et Ortoli qui lui ont "donné carte blanche" pour ouvrir une négociation avec la Suisse. D'ici six semaines, dt-il, le Ministre Debré fera connaître à l'Ambassade le désir des autorités françaises à ce sujet. Ce sera donc une réponse à la note suisse du 27 décembre 1963. (Il ajoute que cette note ne lui a pas été transmise à l'époque par le Quai d'Orsay, en raison de rivalité de services. Autre version que celle qu'il a donnée à M. Riva sur le même point.)

Je lui ai fait remarquer qu'il ne fallait pas oublier l'aspect juridique des zones qui sont l'objet d'un traité international.

M. de Montrémy fit encore les déclarations suivantes :

1. Il s'est montré "odieux" à la réunion de Menthon et s'en est excusé auprès de M. Lenz. Mais il a voulu montrer par là aux sous-préfets du Pays-de-Gex et de Haute-Savoie, ainsi qu'à M. Anthonioz, Maire de Divonne, que "le vent avait tourné dans l'administration française" et qu'il fallait maintenant que



tout le monde règle son attitude sur celle du Ministre des finances, en d'autres termes qu'il n'y ait plus, du côté français, de velléités d'opposition à une révision du régime des zones. Il a réaffirmé qu'il avait l'approbation des Ministres Debré et Ortoli.

2. Mais, cette attitude qu'il a <u>dû</u> prendre n'est en fait pas dirigée contre la Suisse. "J'ai déclaré à M. Lenz, a-t-il dit textuellement, à propos du bureau à contrôle national juxtaposé de la Route Blanche, que s'il m'écrivait une lettre personnelle à ce sujet, je ne la mettrai certainement pas à la corbeille à papier. Vous voyez clairement ce que je veux dire. Ça veut dire que je ne dirai pas non. Mais je ne veux pas le dire devant les autres."

E. Bauvruseis La

Paris, le 12 mars 1969.